

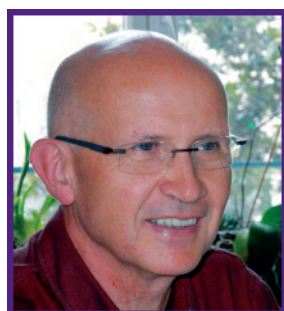
L'ECHO DE LA FÉDÉ

Juin 2014

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 L'intervention du psychologue dans le cadre d'une MJIE
À propos de la présentation des orientations de la PJJ
- 3 La journée des adhérents du 10 avril 2014
Le site Internet de la FN3S
- 4 Démarche prospective de la FN3S
Suivi de l'activité MJIE des services du SAH
Bilan formation 2013

Le mot du Président



Chers adhérents,

À la veille des journées d'études de la FN3S qui ont lieu cette année à Lille et auxquelles bon nombre d'entre vous se sont inscrits (record d'affluence en vue...), vous trouverez dans cet « écho de la fédé », quelques brèves sur l'actualité de notre cheminement associatif au cours de ces derniers mois. Pour ce qui concerne notre secteur d'activité, pas de scoop à vous annoncer, mais le voile sur les orientations de la PJJ se lève peu à peu et nous en saurons un peu plus dans les prochains mois sur la place réservée à nos associations dans ces orientations stratégiques et plus

particulièrement sur la mission d'investigation. Soyez remerciés, en attendant, pour la contribution que vous avez apportée dans vos territoires respectifs au diagnostic partagé sur lequel, entre autres, s'est appuyée la note d'orientation qui vient de nous être transmise à l'état de projet (voir article). Le document sera finalisé après que Catherine Sultan, directrice de la PJJ, aura communiqué sur son contenu dans toutes les inter-régions avec l'ensemble des acteurs concernés et il sera accompagné dans sa mouture finale par un ensemble de fiches techniques qui vont retenir toute notre attention quant à leur contenu.

Parmi les temps forts de ce semestre, il faut retenir la journée du 18 mars que nous avons organisée à Paris sur l'intervention du psychologue en SIE (une centaine de participants dont 80 psychologues) et notre journée nationale adhérents du 10 avril sur le thème de l'évaluation participative des situations familiales dans le cadre administratif. Les différents exposés et témoignages ont à la fois ouvert des réflexions méthodologiques (comment toujours mieux référer nos pratiques d'évaluation du danger) et à la fois permis d'envisager d'autres complémentarités dans le champ de l'investigation.

Cette journée des adhérents était en pleine cohérence avec la recherche prospective que la fédération a engagée depuis octobre pour valoriser et tenter de transférer les compétences acquises en investigation judiciaire vers d'autres dispositifs en protection de l'enfance.

Les évolutions à venir du cadre législatif, les différents rapports d'évaluation en cours, le projet de réforme territoriale notamment, nous invitent à avancer prudemment dans cette démarche prospective mais résolument, car la mission d'une fédération comme la nôtre, aussi modeste soit-elle, est d'anticiper ce qui peut l'être et d'ouvrir des perspectives dans un horizon où les fondements du travail social sont eux-mêmes réinterrogés.

Nous continuerons donc dans les mois qui viennent à consulter des personnalités engagées au cœur de ces questionnements quant à la gouvernance de la protection de l'enfance et aux missions qui en découlent. Nous avons besoin de visibilité pour pouvoir nous investir au mieux de l'intérêt de ceux et celles (enfants, adolescents et adultes en difficulté) qui nous sont confiés.

Votre fidèle soutien nous sera d'autant plus précieux que nos énergies sont certes renouvelables mais pas inépuisables...

Michel FOLLIOT
Président de la FN3S



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

L'INTERVENTION DU PSYCHOLOGUE DANS LE CADRE D'UNE MJIE

Le 18 mars dernier, la FN3S a organisé à Paris une journée destinée en priorité aux psychologues exerçant en SIE en vue d'un échange sur leurs pratiques. S'agissant d'une première, ils furent très nombreux à répondre à l'invitation au point que nous avons dû refuser des inscriptions en raison d'une salle limitée à 100 places. L'idée était, avec la mise en œuvre récente de la MJIE, de faire un point sur les évolutions de l'intervention du psychologue dans le cadre de cette nouvelle mesure. Comment dans les projets de service, son intervention s'était-elle redéfinie, « modulée », en articulation avec les autres professionnels ? La charge globale de travail en nombre de mineurs à « investiguer » ayant augmenté, des choix étaient-ils à opérer, lesquels et comment ? Par ailleurs, comment était traitée la question de la restitution et des écrits ?

Autant de questions et bien d'autres qu'au sein de la fédération, nous nous posions en amont de cette rencontre et en écho avec les diverses remontées du terrain. Une confrontation directe des pratiques nous est apparue nécessaire pour produire une réflexion sur l'intérêt et les limites de cette intervention.

En matinée, nous avons donné la parole à deux psychologues dont l'expérience clinique nous semblait pertinente pour mettre en avant quelques fondamentaux en matière d'écoute et d'observation face aux problématiques d'enfants et d'adolescents en danger. Dans un premier temps, nous avons écouté Jean-Pierre Leblanc, psychanalyste, dont l'intervention avait pour titre « *L'obscur objet clinique en investigation judiciaire* ». Ses réflexions émanaient d'une recherche clinique menée par et dans le service où il a exercé comme psychologue (ASEA 49), à la suite de l'affaire du réseau de pédophilie à Angers. Parmi les thèmes qui furent évoqués, retenons « *comment appréhender l'innommable, aller à la rencontre du réel, entendre le « hors discours », travailler dans l'après-coup* »... Dans un second temps, Hélène Romano, docteur en psychopathologie clinique, exerçant en consultation spécialisée de psycho-traumatisme dans le 94 et experte près des Tribunaux, a centré son propos sur les « *Us et limites des interventions du psychologue dans le cadre de mesures judiciaires*

d'investigation ». Approche éthique et déontologique de la posture professionnelle du psychologue, ce condensé eut le mérite de redonner des points de repères essentiels à la clinique dans un cadre institutionnel. Les deux interventions furent tout autant appréciées l'une que l'autre par la qualité d'engagement de leurs auteurs.

L'après-midi, nous avons proposé lors d'une table ronde, un échange sur les différentes pratiques des psychologues, plus spécifiquement à l'œuvre dans les SIE sur le territoire national. Quatre collègues psychologues exerçant dans quatre services différents (Créteil, Limoges, Nantes et Angers) avaient accepté d'apporter leur témoignage et si le temps a manqué pour prolonger le débat qui suivit, il ressort que malgré la dimension de la perte, omniprésente suite à la dernière réforme, la créativité et la reconstruction sont au travail dans les équipes pour garantir un seuil de qualité de l'investigation.

Au vu des retours positifs à cette journée, reste à la FN3S, d'en trouver un éventuel prolongement. Trois pistes ont été évoquées : renouveler ce type de journée d'échanges sur la pratique des psychologues en l'élargissant pourquoi pas aux professionnels du secteur public en charge de missions d'investigation, ouvrir une formation spécifique FN3S sur le travail interdisciplinaire, mettre en œuvre un groupe de recherche clinique sur l'intervention du psychologue en SIE.

À suivre donc...

Michel FOLLIOT
Président FN3S

À PROPOS DE LA PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS DE LA PJJ

Mercredi 28 mai, les fédérations (UNIOPSS, CNAPE, FN3S, Citoyens et Justice) étaient reçues par Catherine Sultan, directrice de la PJJ. L'objectif de cette réunion, après une présentation de ses orientations générales, était de recueillir les premières observations et commentaires des fédérations à propos de ce projet de note, texte qui ne sera finalisé qu'en septembre après une série de consultations dans les inter-régions.

Nous avons, pour notre part, dans un premier temps, valorisé la concertation que la DPJJ a entreprise par le biais du diagnostic partagé et qui marque un changement de méthode auquel s'ajoute un climat favorable au dialogue. Nous avons relevé dans la note plusieurs formulations qui vont dans le sens des valeurs portées par notre secteur comme le principe d'éducabilité et la prise en compte de la singularité de chacun des enfants et adolescents qui nous sont confiés avec des réponses tout aussi singulières, conformes à leurs besoins et en cohérence avec leur parcours de vie. Ce point est souligné à plusieurs reprises dans la note avec une mise en avant du milieu ouvert comme vecteur de la cohérence du parcours de l'enfant, cohérence prioritaire par rapport au type de prise en charge. Nous ne pouvions que cautionner cette orientation avec nos partenaires du secteur associatif et l'assurer que nous continuerions à relever le « défi professionnel » qu'elle propose, de la cohérence du parcours face au risque de la segmentation des prises en charge. Parmi les autres points, citons encore la nécessité pour les services et établissements de veiller à systématiquement mobiliser les compétences propres des jeunes et de leur famille, de manière à les respecter en tant qu'acteurs de la prise en charge.

Dans un second temps, nous avons interrogé la pertinence de certaines orientations au regard de la notion de cohérence affichée de manière appuyée tout au long de cette note.

Concernant la MJIE notamment, seule mesure au civil (ou presque, voir plus loin), elle demeurera, nous a-t-on assuré, une prérogative de la PJJ. Mais qu'en sera-t-il de la ligne de partage de cette activité entre le secteur public et le SAH ? Autrement dit, comment va se jouer la complémentarité et sur quels critères, la réalité de terrain indiquant une tendance au glissement par endroits de cette activité du SAH vers le SP, et jamais dans l'autre sens. D'où les craintes récurrentes de disparition progressive du SAH pour cette mission. A cela, Madame Sultan nous a redit, sa volonté de maintenir l'exercice de la MJIE par les deux secteurs, public et associatif. Nous avons regretté que malgré les discours, nous étions toujours considérés comme une variable d'ajustement, exemples à l'appui. D'autre part, nous avons insisté sur la prise en compte des compétences (notamment par rapport aux tranches d'âge) dans les arbitrages concernant le partage de l'activité. Arbitrage malheureusement souvent partial quand l'opérateur est aussi le financeur. Aussi, nous avons plaidé pour une partition intelligente qui privilégie la qualité de la mission et dépasse les concurrences stériles. Nous avons rappelé que l'ambition qualitative de la MJIE, non seulement avait été malmenée par des budgets contraints, mais aussi par une fragilisation des équipes qui vivent sans visibilité, et dans un équilibre instable. Or le travail d'investigation réclame pour le moins de travailler dans un cadre sécurisé, avec des fonctions supports en adéquation avec la charge de travail.

(suite...)

(...suite)

Dans les éléments qui nous ont été précisés lors de cette réunion, notons l'affirmation pour la MJIE d'un modularité temporelle confortée à 5/6 mois avec possibilité pour les magistrats d'ordonner une MJIE courte à 15 jours, sans regard interdisciplinaire mais susceptible de se prolonger sous la forme d'une MJIE normale. Concernant la modularité thématique, elle ne sera plus à l'initiative des magistrats, mais à disposition des services en tant que référentiels.

Par ailleurs, une possibilité d'ordonner des mesures d'assistance éducative au civil à la PJJ sera possible de manière marginale, à la suite de mesures pénales dans un souci de cohérence et de continuité. Dans le même sens, des mesures jeunes majeurs pourront également être ordonnées.

Nous avons exposé par ailleurs les interrogations concernant la gouvernance de l'ensemble des dispositifs couvrant la protection de l'enfance et l'enfance délinquante, n'ayant pas trouvé de réponses satisfaisantes dans la note d'orientation. Certes, nous ne pouvions que souscrire à la pertinence d'une articulation et d'une complémentarité entre les acteurs de la protection de l'enfance et

l'institution judiciaire, mais qui peut en être garant sans que, comme cela est évoqué, les tensions liées aux légitimités des uns et des autres viennent freiner ce travail de concertation ? Nous n'avons pas vu apparaître par exemple les suggestions du rapport Michel, lorsqu'il évoquait la nécessité d'une instance de coordination interministérielle réunissant l'autorité judiciaire, la PJJ et le Conseil Général.

En conclusion, sans doute faut-il patienter encore pour connaître les précisions que contiendront les « fiches techniques » qui accompagneront la note d'orientation et pour mieux mesurer la place accordée à notre secteur associatif, peu lisible dans la mouture actuelle. Nous avons à ce sujet insisté pour qu'un COPIL spécifique au suivi de la MJIE puisse se mettre en place, soucieux de contribuer aux aménagements possibles de cette mesure.

*Michel Folliot, Président
Nathalie Vandeputte, Vice-Présidente*

RETOUR SUR LA JOURNÉE DES ADHÉRENTS DU 10 AVRIL 2014

« DE L'ADMINISTRATIF AU JUDICIAIRE... DE L'INVESTIGATION A L'ÉVALUATION QUELLES PRATIQUES ET QUELS ENJEUX POUR LES SERVICES D'INVESTIGATION »

Le thème de cette journée s'inscrivait dans le projet stratégique de la fn3s d'envisager la possibilité d'un transfert de compétences des Services d'Investigation Educative (SIE) vers d'autres dispositifs et notamment vers le champ administratif.

Aujourd'hui toutes les politiques publiques sont questionnées, et particulièrement celles concernant la protection de l'enfance (rapports en cours...). Même si nous ne connaissons pas encore précisément ce que seront les nouvelles orientations de la PJJ, nous pouvons nous interroger sur l'éventualité de nouvelles diminutions des capacités des SIE du secteur associatif en vue d'un rééquilibrage quantitatif au profit du secteur public, comme cela a été le cas lors du passage à la MJIE. La déjudiciarisation de la protection de l'enfance, finalité recherchée par la loi de 2007, devrait avoir un impact sur nos activités, à court ou moyen terme. Au-delà des questions de survie de nos services d'investigation judiciaire, ce qui est interrogé aujourd'hui c'est la nécessité d'intégrer dans tout projet pour l'enfant une réelle et effective évaluation/investigation de sa situation, ses évolutions et ses difficultés afin d'adapter au mieux les réponses proposées. Et cela à tout moment de son parcours, avant, pendant et à la fin. Sans évaluation comment justifier le maintien d'un placement, la continuité d'une prise en charge et d'un accompagnement...?

Cette obligation d'évaluation demande de mettre en œuvre des compétences spécifiques mais aussi d'acquiescer un positionnement de tiers impartial, uniquement centré sur l'intérêt de l'enfant.

Ces compétences et cette posture existent, depuis longtemps, au sein des services d'investigation judiciaire et peuvent se transférer vers les nombreux besoins qui nécessitent des approches interdisciplinaires, l'approfondissement de problématiques spécifiques, la prise en compte de situations de plus en plus complexes.

Nous pouvons aujourd'hui nous engager dans ce sens car les attentes sont nombreuses du côté des pouvoirs publics et des acteurs. Ainsi, les projets de l'**ARSEA du Haut-Rhin** et de l'**ADSEA des Côtes d'Armor** qui ont été présentés lors de notre journée et qui exercent des évaluations administratives avec un plateau technique semblable aux SIE, nous indiquent l'intérêt de certains Conseils Généraux à utiliser les savoir-faire des services d'investigation judiciaire.

Mais pour cela nous devons plus encore formaliser nos démarches d'évaluation qui sont au cœur de nos compétences. Cette formalisation permet de mieux agir, de sortir de la critique

de l'arbitraire, mais aussi de dire comment nous faisons pour déterminer le danger d'une situation. Le dire aux pouvoirs publics, aux commanditaires, aux prescripteurs... mais surtout aux usagers/public/familles qui légitimement doivent connaître les méthodes que nous mettons en œuvre. Pour ces derniers cela relève du droit. Déjà la PJJ nous oriente dans ce sens même si pour l'instant cette exigence est modérée. Plutôt que de se voir imposer des outils, il paraît plus intéressant de mener une réflexion sur des démarches d'évaluation non normative qui laissent une place importante à l'expression des sujets et à leurs potentialités. C'est pourquoi nous avons eu le plaisir d'entendre Eliane Corbet, directrice du CREA Rhône Alpes, qui a coordonné, à la demande de l'ONED, une recherche action sur l'évaluation participative des situations familiales*. Cette démarche à destination des Conseils Généraux a donné lieu à un référentiel qui semble tout à fait adaptable et transférable par ailleurs au cadre judiciaire.

Une journée riche d'apports et d'échanges, à point nommé avec notre recherche prospective et nos pratiques.

*Denis BENAINOUS
Vice-Président*

* thème qui sera repris par Perrine Robin lors de nos journées d'études à Lille le 5 juin prochain.

LE SITE INTERNET DE LA FN3S

Sur l'année 2013, le site Internet a été consulté 1 900 fois par 1 400 internautes différents. Le nombre total de pages consultées s'élève à 4 500, et ce sont majoritairement les pages dédiées aux journées d'études qui sont lues. En moyenne, chaque internaute consulte 2,5 pages par session.

Les 4 régions les plus « connectées » sur le site de la Fn3s sont l'Île-de-France (33%), Rhône-Alpes (7%), Nord-Pas-de-Calais (7%) et Lorraine (7%).

40% des connexions s'effectuent à partir des moteurs de recherche, dans un délai très rapide.

*Jacques LE PETIT
Administrateur Fn3S*

DÉMARCHE PROSPECTIVE DE LA FN3S

Conformément à son projet stratégique 2014/2015, la FN3S a entamé une réflexion sur la manière dont le SAH pourrait mettre ses compétences acquises en matière d'investigation depuis près de 60 ans, au service des politiques publiques concernant la protection de l'enfance, dans d'autres champs que le seul judiciaire.

En amont de sa démarche et pour alimenter sa réflexion, elle a engagé une série de consultations auprès de différentes personnalités concernées et impliquées par la Protection de l'enfance.

Ainsi a-t-elle reçu le 11 février 2014 Madame Marie Derain chargée du droit des enfants auprès du défenseur des droits, le 19 mars, Maître Dominique ATTIAS, membre du conseil national du barreau, responsable du groupe droit des mineurs et le 9 avril, Madame Martin Blachais, directeur général du GIPED et Madame Elsa Keravel, magistrate mise à disposition de l'ONED depuis février 2014.

Le constat est commun qu'au-delà du bien fondé de la réforme de la Protection de l'Enfance, des difficultés subsistent dans sa mise en œuvre, qui se traduisent notamment par une persistance du recours au judiciaire, voire par son augmentation depuis 2007.

Problème de gouvernance, difficultés d'articulation entre les acteurs, disparités entre les territoires, opacité dans la mise en œuvre des actions, incohérence dans la mise en place de certains dispositifs, difficultés pour les professionnels à modifier leurs pratiques, telles sont quelques observations communes à nos interlocutrices mais aussi relevée ces dernières années par notre fédération.

L'expertise du SAH en matière d'investigation et d'évaluation pluridisciplinaire des situations, « expertise » reconnue par nombre de ses partenaires, peut semble-t-il, apporter une plus-value dans certaines situations complexes.

Nos interlocutrices nous l'ont dit, réévaluer des situations de placements, évaluer des situations conflictuelles de crise, des situations d'adoption délicate, faire des propositions créatives en matière d'accompagnement (AEMO intensive, AEMO/placement), en matière de placement (hébergement séquentiel, placement à domicile, etc.), tels sont les domaines à explorer avec nos partenaires territoriaux.

Poursuivre nos actions de formation s'avère également une manière pertinente et utile de transmettre nos savoir-faire.

En outre l'expérience montre que certains départements ont recours au SAH pour réaliser des investigations administratives dans des situations complexes, mesures qui semblent être une véritable alternative à une saisine judiciaire en direction de mesures administratives d'accompagnement.

La FN3S va ainsi poursuivre sa réflexion dans les mois qui viennent et en rendra compte dans un des prochains échos.

*Jeanne Kanje,
Secrétaire Générale*

BILAN FORMATION 2013

En 2012, la FN3S a organisé les premières sessions de formation sur la MJIE. Cette initiative a reçu un accueil très favorable des adhérents.

En 2013 elle a poursuivi cette action lors de 16 journées dont 4 journées décentralisées sur Paris et 12 journées sur site à la demande des établissements et services. 24 services au total ont été concernés pour 102 stagiaires.

En 2014 la FN3S va continuer à répondre aux demandes de formation MJIE mais envisage d'autres propositions de formation pour former et accompagner les professionnels dans leurs pratiques.

Ainsi, pourraient être proposées des formations sur la mise en œuvre de l'interdisciplinarité ou sur les écrits.

La fédération est à l'écoute des adhérents pour toute demande spécifique et intervention sur site. À titre d'exemple, des formations se sont déroulées à Orléans, Châteauroux, en région parisienne, à Perpignan... D'autres sont en cours de réalisation ou de finalisation en 2014.

D'autre part, pour se rapprocher de ses adhérents mais aussi pour réduire les coûts, des formations décentralisées vont être proposées dans les régions.

À vos agendas : prochaine session de formation à la MJIE à Paris en novembre 2014. Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement.

*Didier VILLAIN
Administrateur*

SUIVI DE L'ACTIVITÉ MJIE DES SERVICES DU SAH

Les informations dont dispose actuellement la fédération, ne permettent pas d'avoir une vision précise des tendances sur l'évolution de l'activité des services d'investigation du secteur associatif habilité. La dernière enquête réalisée en mars 2014 fait apparaître une tendance à la stabilité de l'activité entre 2012 et 2013, des disparités de traitement selon les DIR en matière de tarification, et une activité réalisée 2013 sensiblement inférieure à la capacité accordée. Mais ces indications sont partielles et à prendre avec prudence dans la mesure où elles ne sont pas le reflet de la totalité des services.

Dans le cadre des rencontres avec la direction nationale de l'administration centrale de la PJJ, la FN3S se fait l'écho des services et de leurs difficultés. Aussi est-il indispensable, pour garantir la crédibilité de nos échanges et défendre la position du SAH, de détenir des données fiables qui donnent une lisibilité exhaustive de l'activité.

Aussi, la fédération travaille actuellement à l'élaboration d'un outil pérenne de recueil de données qui sera adressé chaque année aux services adhérents et non adhérents pour suivre l'activité MJIE.

Nous reviendrons ultérieurement sur cet outil qui nécessitera une collaboration de tous pour que nos argumentaires s'appuient sur des données incontestables.

*Nathalie VANDEPUTTE
Vice-Présidente*

L'ECHO DE LA FÉDÉ

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux
Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Michel FOLLIOU, Nathalie VANDEPUTTE, Denis BENAINOUS,
Jacques LE PETIT, Jeanne KANJE, Didier VILLAIN

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-NANCY, escape.com@wanadoo.fr